



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_30-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **6 octobre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	31	5	7

Date de convocation le **21 septembre 2022**

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire de séance : Madame Nadia **LAKEHAL**

V_DEL_22106_30

**Désignation d'un représentant de la commune au sein des conseils d'école
Martin Luther King A et B, et du conseil d'administration du collège Aimé
Césaire**

Rapporteur : Madame la Maire

Présents :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Philippe MOINE donne pouvoir à Charazède GAHROURI, Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS donne pouvoir à Stéphane GOMEZ, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Véronique STAGNOLI, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Antoinette ATTO

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_30-DE

L'article D411-1 du code de l'éducation dispose que chaque conseil d'école est composé du maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal.

L'article R421-14 du code de l'éducation dispose que le conseil d'administration des collèges comprend un représentant de la collectivité territoriale de rattachement.

Un siège étant désormais vacant au sein des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B ainsi qu'au sein du conseil d'administration du collège Aimé Césaire, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant de la commune au sein de ces instances.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- nommer madame Monique MARTINEZ, en tant que représentante de la commune au sein :
 - des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B,
 - du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de nommer madame Monique MARTINEZ, en tant que représentante de la commune au sein :
 - des conseils d'école des écoles maternelles Martin Luther King A et B,
 - du conseil d'administration du collège Aimé Césaire.

Suffrages exprimés	36	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Frédéric KIZILDAG , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , David LAÏB , Mustapha USTA , Christine BERTIN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	2	Richard MARION , Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 06 octobre 2022.



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221006-V_DEL_22106_30-DE